

REPUBLIQUE DE GUINEE

-----------------------------

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

-------------------------

**MINISTERE DE L’ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION (MATD)**

**----------------------------------**

**AGENCE NATIONALE DE L’ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE PUBLOIQUE (ANASP)**

**------------------------------------**

**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES OUVERT NATIONAL**

**------------------------------------**

**Appel d’Offres Ouvert N°04/MATD/ANASP/2024**

**Lot Unique : Acquisition de quatre (04) Camions Lève Conteneur**

**Source de financement : Budget National de Développement (BND) Exercice 2024**

**Octobre 2024**

**Avis d’Appel d’Offres (AA0)**

**Ministère de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation**

**Agence Nationale de l’Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP)**

**DAO N° 03/MATD/ANASP/2023**

1. Cet Avis d’appel d’offres fait suite à l’Avis Général de Passation des Marchés qui paraîtra dans les organes de publication, le journal des appels d’offres (JAO), le site internet communiques224.com en ligne et le site internet lelynx.net du journal satirique Le Lynx.
2. Le Ministère de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation a obtenu dans le cadre de l’exécution de son budget des fonds sous forme de contrepartie, afin de financer l’acquisition des équipements et fournitures et l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés relatifs à l**’acquisition de quatre (04) Camions Lève Conteneur en lot unique au compte de l’Agence Nationale de l’Assainissement et de la Salubrité Publique avec un délai de livraison de soixante (60) jours calendaires.**
3. L’**Agence Nationale de l’Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP)**, sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le Matériel de transport en lot unique comme suit :
* **Lot Unique :** l**’acquisition de quatre (04) Camions Lève Conteneur**

Aucune variante ne sera prise en compte lors de l’évaluation des offres.

1. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et qui ne sont pas concernés par un des cas d’inéligibilité prévus à l’article 64 du Code des Marchés Publics.
2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres à l’adresse mentionnée ci-après :

**La Direction Générale de l’Agence Nationale de l’Assainissement et de la Salubrité Publique, Quartier Almamyah, Commune de Kaloum, Bureau sise au 1er Etage de l’Immeuble Koula, E-mail** : anaspguinee224@gmail.com **, du lundi au vendredi de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes.**

1. Les exigences en matière de qualification sont : (voir le Dossier d’Appel d’Offres pour les informations détaillées).
2. Le présent appel d’offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

 8. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d’Appel d’Offres complets en français à l’adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de **Un Million de Francs Guinéens (1 000 000 GNF).** Le montant est réparti comme suit :

* **50%** au compteN° 41 110 71 **«**Receveur Central du Trésor » à la BCRG
* 3**0%** au compte N° 2011000 407de l’ARMP ouvert à la BCRG ;
* **20%** au compte de l’Autorité Contractante.

Le Dossier d’Appel d’Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais contre les reçus du versement du prix d’achat.

1. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont une (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ci-après : ***Monsieur* Directeur Général de l’Agence Nationale de l’Assainissement et de la Salubrité Publique, Quartier Almamyah, Commune de Kaloum, Bureau sise au 1er Etage de l’Immeuble Koula,**au plus tard, **10 Mars 2025 à 12 heures 00 TU.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l’ouverture des plis et, le cas échéant, d’un observateur indépendant à l’adresse ci-après : **Salle de réunion au 1er Etage de l’Immeuble abritant ladite Agence – Commune de Kaloum, le 11 Mars 2025** à **12 heures 30minutes.**

Les offres doivent comprendre d’une garantie bancaire de soumission d’un montant **de 1.5 % de son offre**. Cette garantie demeurera valide pendant trente (30) jours après l’expiration de la durée de validité de l’offre.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0.60% du montant hors taxe du marché verser sur le compte de l’ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attribution, organisation et fonctionnement de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l’Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des Dossiers d’Appel d’Offres, et 0.3% du montant HT pour immatriculation du contrat à la DGCMP

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***Cent vingt (120) jours*** à compter de la date limite de soumission.

La législation régissant l’appel d’offres.

Conakry, le 10 février 2025

****